

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

2 avril 2020 Index AI : POL 30/2081/2020

# Déclaration conjointe de la société civile Le recours aux technologies de surveillance numérique pour combattre la pandémie doit se faire dans le respect des droits humains

La pandémie de COVID-19 est une urgence de santé publique de portée internationale qui requiert une réponse coordonnée et de grande ampleur de la part des gouvernements du monde entier. Cependant, les initiatives des États visant à contenir le virus ne doivent pas servir de prétexte à entrer dans une nouvelle ère de systèmes généralisés de surveillance numérique invasive.

Nous, organisations signataires, engageons les gouvernements à faire preuve de leadership dans la lutte contre la pandémie, tout en veillant à ce que l'utilisation des technologies numériques visant à suivre et surveiller les individus et les populations respecte strictement les droits humains.

La technologie peut et doit jouer un rôle important durant cette mobilisation pour sauver des vies, par exemple pour diffuser des messages de santé publique et accroître l'accès aux soins de santé. Toutefois, le renforcement du pouvoir des États en matière de surveillance numérique, comme le fait d'obtenir l'accès aux données de localisations des téléphones portables, menace la vie privée, la liberté d'expression et la liberté d'association, ce qui pourrait bafouer les droits et saper la confiance dans les pouvoirs publics – compromettant ainsi l'efficacité de toute réponse de santé publique. De telles mesures comportent également un risque de discrimination et sont susceptibles de porter préjudice de manière disproportionnée à des populations déjà marginalisées.

Nous traversons une période inédite, mais la législation relative aux droits humains continue de s'appliquer. En effet, le cadre de défense des droits humains est conçu pour garantir que différents droits s'équilibrent subtilement pour protéger les individus et les sociétés. Les États ne peuvent pas ignorer des droits tels que le droit à la vie privée et la liberté d'expression au nom de la gestion de cette crise sanitaire. Au contraire, protéger les droits humains permet aussi de promouvoir la santé publique. Aujourd'hui plus que jamais, les gouvernements doivent veiller rigoureusement à ce que les restrictions imposées aux droits humains ne piétinent pas les garanties en la matière établies de longue date.

Cette crise offre l'opportunité de témoigner de notre humanité commune. Nous pouvons entreprendre des efforts extraordinaires pour lutter contre cette pandémie, tout en respectant les normes relatives aux droits humains et l'état de droit. Les décisions que prennent nos gouvernements aujourd'hui pour endiguer l'épidémie façonneront le monde de demain.

Nous appelons tous les gouvernements à ne pas répondre à la pandémie de COVID-19 en instaurant une surveillance numérique accrue, à moins que les conditions suivantes ne soient remplies :

1. Les mesures de surveillance adoptées pour faire face à la pandémie doivent être légales, nécessaires et proportionnées. Elles doivent s'inscrire dans un cadre légal, répondre à des objectifs légitimes de santé publique, établis par les autorités sanitaires compétentes, et être proportionnées à ces besoins. Les gouvernements doivent faire preuve de transparence quant aux mesures qu'ils prennent, afin qu'elles puissent être dûment examinées et, le cas échéant, modifiées, retirées ou annulées par la suite. La pandémie de COVID-19 ne saurait servir d'excuse à une surveillance de masse non ciblée.
2. Si les gouvernements étendent leurs pouvoirs de suivi et de surveillance, alors ces pouvoirs doivent être limités dans le temps et ne doivent pas se prolonger au-delà de la durée nécessaire pour lutter contre le COVID-19. La pandémie de COVID-19 ne saurait servir d'excuse à une surveillance illimitée dans le temps.

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

3. Les États doivent veiller à ce que la collecte, la rétention et l'agrégation des données personnelles, notamment des données relatives à la santé, servent uniquement les objectifs de lutte contre le COVID-19. Les données collectées, conservées et agrégées dans ce cadre doivent avoir une portée et une durée limitées correspondant à la pandémie et ne doivent pas être utilisées à des fins commerciales ni à toute autre fin. La pandémie de COVID-19 ne saurait servir d'excuse pour vider de sa substance le droit à la vie privée.
4. Les gouvernements doivent faire tout leur possible pour protéger les données des particuliers, en garantissant un niveau de sécurité suffisant pour toutes les données personnelles collectées et tous les appareils, applications, réseaux ou services qui participent à la collecte, à la transmission, au traitement et au stockage de ces données. Toutes les affirmations selon lesquelles les données sont anonymes doivent se fonder sur des éléments probants et être étayées par des renseignements suffisants quant à la manière dont l'anonymat est préservé. Les initiatives visant à faire face à la pandémie de COVID-19 ne sauraient servir de justification pour fragiliser la sécurité numérique des particuliers.
5. Le recours aux technologies de surveillance numérique pour faire face au COVID-19, notamment aux systèmes de big data et d'intelligence artificielle, ne doit pas éluder le risque que ces outils facilitent la discrimination et d'autres atteintes aux droits humains à l'égard des minorités ethniques, des personnes vivant dans la pauvreté et d'autres populations marginalisées, dont les besoins et les réalités vécues peuvent être occultés ou dénaturés dans de grands ensembles de données. La pandémie de COVID-19 ne doit pas creuser encore le fossé entre les différents groupes de la société s'agissant de la jouissance des droits humains.
6. Si les gouvernements concluent des accords de partage des données avec des organismes du secteur public ou privé, ces accords doivent se fonder sur la loi et leur existence ainsi que les informations nécessaires à l'évaluation de leur impact sur la vie privée et les droits humains doivent être rendus publics – par écrit, en précisant une clause d'extinction, une supervision publique et d'autres garanties par défaut. Les entreprises participant aux efforts des gouvernements pour lutter contre le COVID-19 doivent mettre en œuvre la diligence requise, afin de respecter les droits humains et de veiller à ce que toute intervention soit protégée contre d'autres intérêts économiques et commerciaux. La pandémie de COVID-19 ne saurait servir d'excuse pour maintenir les gens dans l'ignorance s'agissant des informations que leurs gouvernements recueillent et partagent avec des tierces parties.
7. Toutes les mesures doivent intégrer des protections et des garanties de responsabilisation contre les atteintes aux droits humains. Le renforcement de la surveillance dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ne doit pas relever des services de sécurité ou de renseignement et doit faire l'objet d'une surveillance efficace menée par des organismes indépendants. En outre, chacun-e doit avoir la possibilité de connaître et de contester les mesures prises en lien avec le COVID-19 pour recueillir, agréger, conserver et utiliser des données. Toute personne faisant l'objet d'une surveillance doit avoir accès à des recours utiles.
8. Les mesures prises en lien avec le COVID-19 qui englobent des activités de collecte de données doivent permettre la participation libre, active et significative des parties prenantes, en particulier d'experts du secteur de la santé publique et des groupes de population les plus marginalisés.

### Signataires :

7amleh – Arab Center for Social Media Advancement  
Access Now  
African Declaration on Internet Rights and Freedoms Coalition  
AI Now  
Algorithm Watch  
Alternatif Bilisim  
Amnesty International  
ApTI  
ARTICLE 19  
Asociación para una Ciudadanía Participativa, ACI Participa  
Association for Progressive Communications (APC)  
ASUTIC, Senegal

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

Athan - Freedom of Expression Activist Organization  
Australian Privacy Foundation  
Barracón Digital  
Belgian League for Human Rights (LDH)  
Big Brother Watch  
Bits of Freedom  
Campaign for a Commercial-Free Childhood  
Center for Advancement of Rights and Democracy (CARD)  
Center for Digital Democracy  
Center for Economic Justice  
Centre for Communication Governance at National Law University Delhi  
Centro De Estudios Constitucionales y de Derechos Humanos de Rosario  
Chaos Computer Club - CCC  
Citizen D / Državljan D  
CIVICUS  
Civil Liberties Union for Europe  
CódigoSur  
Coding Rights  
Coletivo Brasil de Comunicação Social  
Collaboration on International ICT Policy for East and Southern Africa (CIPESA)  
Comité por la Libre Expresión (C-Libre)  
Committee to Protect Journalists  
Consumer Action  
Consumer Federation of America  
Cooperativa Tierra Común  
Creative Commons Uruguay  
D3 - Defesa dos Direitos Digitais  
Data Privacy Brasil  
Democratic Transition and Human Rights Support Center "DAAM"  
Derechos Digitales  
Digital Rights Foundation  
Digital Rights Lawyers Initiative (DRLI)  
Digital Rights Watch  
Digital Security Lab Ukraine  
Digitalcourage  
Digitale Gesellschaft, Switzerland  
EPIC  
epicenter.works  
European Center For Not-For-Profit Law (ECNL)  
European Digital Rights - EDRi  
Fitug  
Foundation for Information Policy Research  
Foundation for Media Alternatives  
Foxglove  
Free Word Association, Russia  
Freedom House  
Fundación Acceso (Centroamérica)  
Fundación Ciudadanía y Desarrollo, Ecuador  
Fundación Datos Protegidos  
Fundación Huaira, Ecuador  
Fundación Internet Bolivia  
Fundación Taigüey, República Dominicana  
Fundación Vía Libre  
Global Partners Digital  
GreatFire.org  
Hermes Center

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

Hiperderecho  
Hivos  
Homo Digitalis  
Human Rights Watch  
Hungarian Civil Liberties Union  
ImpACT International for Human Rights Policies  
Index on Censorship  
Initiative für Netzfreiheit  
Innovation for Change - Middle East and North Africa  
International Commission of Jurists  
International Service for Human Rights (ISHR)  
Internet Freedom Foundation  
Interregional Human Rights Group  
Intervezes - Coletivo Brasil de Comunicação Social  
Ipandetec  
IPPF  
Irish Council for Civil Liberties (ICCL)  
IT-Political Association of Denmark  
Iuridicum Remedium z.s. (IURE)  
Karisma  
La Quadrature du Net  
Liberia Information Technology Student Union  
Liberty  
Luchadoras  
Majal.org  
Masaar "Community for Technology and Law"  
Media Rights Agenda (Nigeria)  
MENA Rights Group  
Metamorphosis Foundation  
Moscow Helsinki Group  
New America's Open Technology Institute  
Observacom  
Open Culture Foundation, Taiwan  
Open Data Institute  
Open Knowledge Foundation  
Open Rights Group  
OpenMedia  
OutRight Action International  
Palestinian Centre for Development and Media Freedoms "MADA"  
Pangea  
Panoptykon Foundation  
Paradigm Initiative (PIN)  
PEN International  
PEN Moscow  
Privacy International  
Public Citizen  
Public Knowledge  
R3D: Red en Defensa de los Derechos Digitales  
RedesAyuda  
Reporters Without Borders  
Roskomsvoboda  
Sankt-Petersburg Human Rights Council  
SHARE Foundation  
Skyline International for Human Rights  
Sursiendo  
Swedish Consumers' Association

---

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

Tahrir Institute for Middle East Policy (TIMEP)  
Taiwan Association for Human Rights  
Tech Inquiry  
TechHerNG  
TEDIC  
The Bachchao Project  
Unwanted Witness, Uganda  
Usuarios Digitales  
WITNESS  
World Wide Web Foundation